

1 février 2019

RELEVÉ DES DECISIONS

Le vendredi 1 février 2019, à 09h50, les membres du Conseil départemental, sur convocation adressée le 18 janvier 2019 se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, M. Frédéric BEAUCHEF, Vice-Président, M. François BOUSSARD, Vice-Président, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, M. Samuel CHEVALLIER, Conseiller départemental, M. Christophe COUNIL, Conseiller départemental, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, Mme Martine CRNKOVIC, Conseillère départementale, Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale, Mme Delphine DELAHAYE, Conseillère départementale, M. Patrick DESMAZIÈRES, Conseiller départemental, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Emmanuel FRANCO, Vice-Président, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, M. Jean-Carles GRELIER, Vice-Président, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Conseillère départementale, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, Mme Michèle JUGUIN-LALOYER, Conseillère départementale, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Vice-Présidente, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Brigitte LECOR, Conseillère départementale, Mme Françoise LELONG, Conseillère départementale, Mme Isabelle LEMEUNIER, Conseillère départementale, M. Thierry LEMONNIER, Conseiller départemental, M. Gilles LEPROUST, Conseiller départemental, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, M. Fabien LORNE, Vice-Président, M. Eric MARCHAND, Conseiller départemental, Mme Monique NICOLAS LIBERGE, Conseillère départementale, Mme Jacqueline PEDOYA, Conseillère départementale, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président.

Excusés :

Absents :

Procurations : Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, M. Jean-Michel BATAILLER donne pouvoir à M. Samuel CHEVALLIER, M. Claude PETIT-LASSAY donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Catherine PAINEAU donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Gérard GALPIN

Orientations budgétaires

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis des commissions
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019 dont le support figure en annexe.

MOTION

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Gérard GALPIN

Motion de l'Assemblée des Départements de France en faveur d'une initiative française pour préserver l'engagement altruiste des sapeurs-pompiers

L'arrêt « Matzak », rendu par la Cour de justice de l'Union européenne le 21 février 2018, a jugé que le temps de garde d'un sapeur-pompier belge contraint de rejoindre son centre de secours dans un délai bref, en cas de sollicitation, doit être considéré comme temps de travail. Cette décision suscite chez les sapeurs-pompiers de France des inquiétudes légitimes quant aux possibilités de voir désormais les sapeurs-pompiers volontaires soumis au code du travail.

La transcription stricte de ce jugement au modèle de sécurité civile français et à ses 194.000 sapeurs-pompiers volontaires, aurait d'indéniables conséquences sur l'engagement de ceux-ci alors même qu'un plan national ambitieux est engagé pour consolider le modèle altruiste et diversifier les recrutements.

L'Assemblée des Départements de France, qui représente les principaux financeurs des services départementaux d'incendie et de secours, a pris acte de la volonté du gouvernement d'agir auprès de l'Union Européenne pour sécuriser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires en parallèle de leur activité professionnelle, position réaffirmée le 28 novembre 2018 devant la représentation nationale. Elle lui demande de trouver la solution la plus efficace pour atteindre ce résultat et de formaliser une telle démarche avant la fin de la mandature européenne actuelle.

Motion adoptée à l'unanimité par le Conseil départemental

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h35

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.